N° 6788/2020-178

DEPARTEMENT DE LA LOZERE

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE LOZERE

OBJET :
Avis sur le contrat de rivière 2020/2024 du Lot Amont

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance Publique du 19 novembre 2020

Nombre de Conseillers Communautaires :
- en exercice : 28
- présents à la séance : 24

Date de l'envoi et de l'affichage de la convocation :
12 novembre 2020

Date de l'affichage à la porte de la Mairie du compte-rendu de la séance :
30 novembre 2020

Indiquer si le Conseil a décidé de se former en comité secret :
Non

Publié le 25 NOV. 2020
Le Président,

Communauté de Communes Place Charles de Gaulle 48002 MENDE Cedex Cœur de Lozère

L'an deux mille vingt, le dix-neuf du mois de novembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Lozère » s'est assemblé exceptionnellement à l'Espace Evènements Georges Frêche, Place du Foirail à Mende, sous la présidence de M. Laurent SUAU Président, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Etaient présents : MM. Laurent SUAU Président, Francis BERGOGNE 1er Vice-Président, Didier COUDERC 3ème Vice-Président, Philippe MARTIN 4ème Vice-Président, MME Valérie VIGNAL-CHEMIN 5ème Vice-Présidente, M. Laurent TOIRON 6ème Vice-Président, MME Régine BOURGADE 7ème Vice-Présidente, MM. Jean-Luc ANTRAYGUE, Alain COMBES, David FOLCHER, Vincent MARTIN, Bruno PORTAL, Philippe POUGET, François ROBIN, Christian SAINT LEGER, Xavier SOUCHON, Benoit VALARIER, MMES Françoise AMARGER-BRAJON, Aurélie MAILLOLS, Elizabeth MINET-TRENEULE, Régine PAILHAS, Stéphanie PASI, Patricia ROUSSON, Anne-Marie SOBLECHERO, Conseillers Communautaires.

Etaient représentées : M. Claude MEISSONNIER 2ème Vice-Président (Laurent SUAU), M. Thierry JACQUES (Régine BOURGADE), MME Emmanuelle SOULIER (Bruno PORTAL), Conseillers Communautaires.

Etait absent : M. Jean-François BERENGUEL Conseiller Communautaire.

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Mme Aurélie MAILLOLS ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées. M. Laurent SUAU Président a ouvert la séance.

Monsieur Laurent SUAU Président expose :

Le Syndicat mixte Lot Dourdou (SMLD) a engagé la préparation du contrat de rivière dans le but de mettre en œuvre le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Lot amont, approuvé en 2015.
Le contrat de rivière est un outil à caractère opérationnel qui planifie les principales actions à réaliser à l'échelle du bassin versant sur une période de 5 ans.

Accusé de réception en préfecture
048-244800405-20201119-6788-2020-178-DE
Date de télétransmission : 24/11/2020
Date de réception préfecture : 24/11/2020

Élaboré dans le cadre d'une large concertation, le projet de contrat de rivière du Lot Amont, prévu sur la période 2020-2024 comprend des opérations sous maîtrise d'ouvrage de diverses structures (communes, communautés de communes, syndicats, Parc national, fédérations de pêche, chambres d'agriculture, etc.).

Il se décline en six volets :
Volet A - Préserver et améliorer la qualité de l'eau (6 actions),
Volet B1 - Restaurer et préserver les milieux aquatiques (6 actions),
Volet B2 - Assurer la prévention contre les inondations,
Volet B3 - Contribuer à la gestion de la ressource en eau (3 actions),
Volet B4 - Sécuriser et valoriser les loisirs aquatiques,
Volet C - Gouvernance, suivi du contrat de rivière et actions de sensibilisation.

Les actions du Contrat de rivière ont été priorisées en fonction des objectifs d'atteinte de bon état des masses d'eau, inscrites au Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT) élaboré par les services de l'État.
Ce sont ces actions, jugées prioritaires, qui feront l'objet d'une contractualisation, et qui représentent un montant global de 5 238 100 €. Un plan de financement a été élaboré avec les représentants des partenaires financiers et des maîtres d'ouvrage pour chaque opération. Les sommes indiquées sont des estimations prévisionnelles indicatives.
Les autres actions, complémentaires, qui ne sont pas retenues dans le document contractuel mais qui figurent néanmoins dans le présent Contrat de rivière, représentent un montant global de 18 126 866 €.

L'engagement financier éventuel de la Communauté de communes fera l'objet d'une contractualisation par opération et sur la base des financements obtenus.

Vu l'arrêté n02015349-0002 des préfets de l'Aveyron et de la Lozère en date du 15 décembre 2015, portant approbation du SAGE du Lot-amont ;

Considérant la nécessité de mettre en place un programme opérationnel permettant de décliner le SAGE afin de répondre aux enjeux touristiques et environnementaux majeurs des rivières du bassin ;

Vu la délibération du 13 juin 2019 du comité de rivière du Lot amont, approuvant à l'unanimité le dossier définitif du projet de Contrat de rivière, et sollicitant l'avis de ses partenaires ;

Vu l'avis favorable et sans réserve de la Commission de planification Adour Garonne en date du 8 octobre 2019 ;

Accusé de réception en préfecture
048-244800405-20201119-6788-2020-178-DE
Date de télétransmission : 24/11/2020
Date de réception préfecture : 24/11/2020

Vu la signature, en date du 12 février 2020 du document contractuel du contrat de rivière par la Préfète de la Lozère, le Directeur général de l'Agence de l'eau Adour-Garonne ainsi que par les représentants du Conseil régional Occitanie, des Conseils départementaux de l'Aveyron et de la Lozère, du SMLD et du Parc national des Cévennes,

Il est proposé :

- **D'APPROUVER** le contrat de rivière du Lot amont 2020-2024 dont le projet est joint en annexe ;
- **DE VALIDER** (le cas échéant) la possibilité de prendre la maîtrise d'ouvrage des actions pour lesquelles il est pressenti maître d'ouvrage, sous réserve de ses compétences et de ses moyens financiers ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à effecteur l'ensemble des démarches et à signer ledit contrat ainsi que l'ensemble des pièces relatives à cette décision

A l'unanimité, le Conseil Communautaire **ADOPTE** les propositions du rapporteur.

Pour extrait conforme,
Mende, le
Le Président,
Laurent SUAU

24/11/2020

Accusé de réception en préfecture
048-244800405-20201119-6788-2020-178-DE
Date de télétransmission : 24/11/2020
Date de réception préfecture : 24/11/2020